

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 3 Juin 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2021-03-05 - DOMAINE ET PATRIMOINE (3.1.2) – ACHAT DU SITE DE L'ANCIEN HOPITAL JEANNE D'ARC A L'EPF GRAND EST

DATE DE CONVOCATION : 27 MAI 2021

DATE DE PUBLICATION : 07 JUIN 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, Avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, AMMARI Christelle (ayant la procuration de PICARD Denis), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de JOUBERT Roger), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PEVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALUT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, BELLINASSO Alain, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION François), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAIND Alde (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LE PIOUSSE Lydie (ayant la procuration de EZAROIL Fatima), HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET Lionel), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), BONJEAN Myriam, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER Emilien), MANGEOT Etienne, LAGARDE Stéphanie, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	PICARD Denis, SEGALUT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPARD Isabel, ROSSO Michel, JOUBERT, Roger MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier,
<u>Avis de procuration :</u>	10 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	COLLET Thierry
<u>Nombre de présents :</u>	61 présents
<u>Nombre de votants :</u>	71 votants

Lors de son conseil d'administration du 25 novembre 2015, l'EPFL (devenue EPF de GRAND EST) a adopté un plan d'action spécifique concernant les friches hospitalières avec une prise en charge de 100% des frais de dépollution, de désamiantage et de démolition. La CC2T prenant à sa charge 20 % des frais d'études et de maîtrise d'œuvre.

A titre exceptionnel, l'EPFGE a accepté d'intervenir pour le compte de la CC Terres Toulaises pour l'acquisition du site, sans obligation pour cette dernière d'envisager à court ou moyen terme un projet de reconversion qui nécessiterait la mise en œuvre de travaux lourds (voiries et réseaux).

La Communauté de communes Terres Toulaises, qui a des prospects pour ces terrains, a sollicité l'EPFGE pour racheter le site au début du second trimestre 2021. Au regard des frais de fonctionnement engagés (gardiennage, taxes foncières, etc.) le prix de rachat du site est fixé à 21 431.59 € HT soit 25 717.72 € TTC pour un total de 44 ha 19 a 61 ca pris sur les parcelles cadastrées ZC 111, ZH 60, ZH 86, ZH 90, ZH 110, ZH 111 et ZH 112.

Pour rappel, l'EPFGE a réalisé plus de 7 000 000 € de travaux de dépollution, démolition sur ce site.

Vu l'avis de la commission économique du 18 mars 2021,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **d'autoriser Monsieur le Président à racheter à l'EPFGE l'ancien site de l'hôpital Jeanne d'Arc de Dommartin-lès-Toul aux conditions détaillées ci-dessus,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX